



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 2053

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les difficultés que connaissent les petites et moyennes entreprises à répondre à certaines enquêtes administratives. Outre qu'elles ne disposent pas toujours de moyens en matériel et en personnel pour répondre de manière précise à certaines questions, ces enquêtes occasionnent un coût financier parfois difficilement supportable pour ces entreprises. Il lui demande, par conséquent, s'il entend prendre des mesures dans le sens d'un allègement de ces enquêtes.

Texte de la réponse

Les petites entreprises qui sont un des ressorts essentiels du dynamisme de notre économie, et donc du développement de l'emploi, sont très souvent freinées dans leur activité par l'ampleur et la complexité des tâches administratives qui leur sont imposées. Il apparaît, en effet, que les diverses formalités administratives et d'enquêtes, auxquelles sont astreintes les entreprises, pesent d'autant plus fortement sur le dynamisme et l'activité que la taille de l'entreprise est faible. C'est pourquoi la commission de la simplification des formalités ainsi que les services du ministère des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, ont d'ores et déjà engagé des travaux qui devraient prochainement aboutir à la présentation de propositions et parmi elles, figure en bonne place l'allègement des contraintes liées aux demandes statistiques de la puissance publique. Enfin, une circulaire du 27 mai 1993, publiée au Journal officiel du 4 juin 1993 (p. 8111), impose l'établissement par les services concernés d'une fiche d'impact décrivant les conséquences pour les entreprises de toutes nouvelles mesures d'ordre législatif ou réglementaire les concernant. Les fiches d'impact seront soumises au ministère des entreprises et du développement économique qui sera ainsi en mesure de présenter ses observations et d'éviter tout nouvel accroissement des charges administratives pesant sur les entreprises. De plus, un projet de loi « simplification » sera soumis au Parlement à la prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2053

Rubrique : Sondages et enquêtes

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1543

Réponse publiée le : 11 octobre 1993, page 3464